

Informations aux actionnaires

Credit Suisse (Lux) Capital Allocation Fund

CS Investment Funds 4

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 134.528
(la «**Société**»)

Informations aux actionnaires de Credit Suisse (Lux) Capital Allocation Fund

Nous informons les actionnaires de Credit Suisse (Lux) Capital Allocation Fund (aux fins de la présente section, le «**Compartiment**») que l'utilisation du taux d'intérêt LIBOR sera abandonnée de façon générale d'ici au 31 décembre 2021.

Au vu de ce qui précède, le taux de rendement «hurdle rate» utilisé pour calculer la commission de performance applicable aux classes de parts du Compartiment qui prélèvent une commission de performance ne sera plus composé du taux d'intérêt LIBOR à trois mois, mais du Taux de référence fixé par l'administrateur de l'indice de référence tel que décrit dans le tableau ci-dessous:

Monnaie de référence de la classe de parts	Taux de référence	Administrateur de l'indice de référence
USD	SOFR	FED
EUR	ESTR	ECB
CHF	SARON	SIX
GBP	SONIA	BOE
JPY	TONAR	BOJ

Le remplacement du taux de rendement «hurdle rate» prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le remplacement du taux de rendement «hurdle rate» sera pris en compte dans le prospectus de la Société lors de sa prochaine mise à jour.

Luxembourg, le 31 décembre 2021

Le Conseil d'administration